

La lettre de Média Santé

SUPPLEMENT PATRIMOINE

Hebdomadaire spécialisé
de références fiscales,
sociales, juridiques et
patrimoniales du médecin

N° P701- 31/01/2008

Crise financière actuelle : pas d'affolement !...

Assurément, le début d'année 2008 est pour le moins mouvementé. Je parle bien sûr de la volatilité particulièrement élevée des marchés financiers. Trois semaines après le début de l'année, nous voilà déjà avec une perte supérieure à 12 % sur l'indice phare de la bourse de Paris (le CAC 40). Pire, nous avons atteint le niveau de plus de 18 % le 23 janvier. *A la hausse comme à la baisse, les variations en une seule journée ont parfois dépassé les 6 %.* Ailleurs dans le monde, le phénomène a parfois été encore plus violent avec des mouvements supérieurs à 10 % d'un jour à l'autre. Tout cela nous amène bien sûr à nous poser des questions sur les choix possibles d'investissement. Ce qui, heureux hasard, permet d'assurer une bonne continuité avec mon article précédent. En effet, cela montre une fois de plus qu'il ne faut pas vous focaliser sur un écart d'un ou deux dixièmes de point pour le rendement du fonds en euros alors que vos unités de comptes peuvent varier de plusieurs points en une seule journée ! La moindre erreur sur le choix de votre diversification peut vous coûter en quelques jours plusieurs années de différentiel de rendement. Et cela s'applique également aux frais d'entrée de votre contrat. Ne tombez donc pas dans ce panneau grossier, même si, en ce début d'année, votre intermédiaire vous offre, en plus, un grand calendrier, voire un agenda...

■ Les soldes ne concernent pas seulement l'habillement...

Tous les consommateurs que nous sommes avons compris qu'acheter en solde l'article que nous convoitions depuis quelques temps constitue une bonne affaire. De la même manière, si vous arrivez à négocier une baisse de prix sur la maison que vous voulez acheter, cela vous ravit. Et, une fois bien installé dans votre maison avec votre famille, les variations de prix de votre maison affectent peu votre vie quotidienne. C'est seulement le jour de la revente que l'enjeu sera vraiment important. Généralement, il s'agit d'une opération que l'on ne fait que plusieurs années après. Parfois quinze ou vingt ans se sont écoulés entre l'achat et la revente. Entre temps les cycles immobiliers se sont succédés et le prix de votre maison a été tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Vous avez continué à dormir tranquille et finalement vous avez fait une plus-value.

Comment expliquer alors la panique qui s'empare des épargnants quand la bourse baisse ? Comment expliquer, qu'au lieu de profiter des soldes, les gens se ruent pour vendre alors qu'il faudrait justement profiter du repli pour acheter à bon compte ? Pire, comment expliquer un certain discours critiquant le système capi-

taliste qui spolie les petits épargnants ? Ceux-la même qui critiquent les bénéfices de Total oubliant par la même occasion que l'Etat ponctionne d'autant en impôts sur les sociétés et qu'un très grand nombre de petits épargnants profitent directement de la réussite de cette société française à travers des actions Total qu'ils possèdent ou à travers des SICAV françaises de leur banque !

Il est donc important de comprendre un minimum du fonctionnement de notre économie avant de critiquer, d'investir ou de désinvestir. Si vous pensez qu'il vaut mieux acheter quand ce n'est pas cher, investissez en bourse maintenant plutôt que d'attendre qu'elle remonte. Le jour où le CAC 40 sera à nouveau à 6 000 points, celui qui aura fait le plus de profits sera celui qui aura investi au plus bas (moins de 4 600 points il y a quelques jours). Sûrement pas celui qui aura attendu que le CAC soit remonté à 5 900 points ! Cela vous paraît une évidence ? Pourtant, certains n'ont pas hésité à dire à la radio ou à la télévision qu'il fallait attendre trois mois pour investir, ou bien que le CAC 40 soit revenu vers 5 600 points pour revenir sur les marchés. Je suppose que ces gens veulent se réserver l'exclusivité des profits pour quelque temps !



La suggestion de
Frédéric Segoura

Conseil indépendant
en gestion de patrimoine

Adéquity Peut-on gagner sans prendre de risque ?

C'est bien sûr ce que nous recherchons tous. Surtout par les temps qui courent. Et c'est justement en sachant cela que les vendeurs les moins scrupuleux vont pouvoir ferrer les plus crédules d'entre nous. Ils tenteront tous de vous faire croire qu'ils détiennent LA solution qui vous permettra de vous enrichir plus rapidement que les autres et sans prendre de risque. D'ailleurs, cela semble tellement facile que l'on se demande pourquoi tout le monde ne fait pas la même chose. C'est ainsi que j'ai été moi-même démarché par téléphone pas plus tard qu'hier sur mon propre lieu de travail pour que je souscrive une tontine. Bien sûr, le vendeur s'est présenté comme une personne qui détenait un produit miracle capable de me garantir du 7 % par an et uniquement réservé aux chefs d'entreprise de moins de 51 ans. J'ai eu du mal à lui faire avouer le nom du produit (une tontine) et le nom de l'assureur. D'un autre côté, c'est le plus connu. Ce qui a été d'ailleurs son principal argument. Si de nombreuses personnes y souscrivent, c'est que c'est forcément bien ! Les emprunts russes aussi !?! Il aurait pu au moins prendre la peine de vérifier ma profession... Bref, tout ça pour vous dire qu'il n'existe pas de solutions miracles. Mais il en existe tout de même qui sont honnêtes. Vous pouvez commencer par n'investir que les plus values d'un placement sans risque. Ainsi, vous ne perdrez, au pire que cette plus value, soit, dans le pire des cas, l'inflation. Vous pouvez également n'investir qu'une petite partie de votre capital sur des solutions risquées. Ainsi, vous récupérez la perte éventuelle avec les plus values de la partie sans risque. Comme à l'accoutumée, je vous conseille le dernier né de la gamme d'Adéquity (Multi Gestion) car il prend en compte la situation du marché actuelle afin que vous en tiriez le maximum de bénéfices. Au terme de 6 ans, votre placement est garanti à 100 %. Entre temps, il est investi sur 10 fonds actions reconnus pour leur qualité. De quoi prendre des risques en bourse... sans prendre de risque.

■ patrimoine@media-sante.com

■ Faut-il investir maintenant ?

La réponse est oui, sans aucun doute. Reste bien sûr à savoir où et comment. Sachez que personne n'est capable de prédire les bons investissements à réaliser. Il ne s'agit donc de paris que l'on ne peut faire qu'en acceptant une dose de risque. Ne prenez jamais pour argent comptant un conseil d'investissement. Ni de votre banquier, ni d'un journaliste, ni même de mar par. Il ne s'agit que de faire des choix parmi plusieurs possibles en fonction des convictions que l'on peut avoir. Par exemple, je déconseille d'investir dans des zones géographiques où l'on pense qu'il va y avoir un ralentissement économique, voir une récession. Cela semble assez logique. Donc, évitez d'investir aux États-Unis ou en Europe. D'un autre côté, même dans des zones en ralentissement, il y a toujours des entreprises qui arrivent à s'en sortir. On pourrait donc choisir des fonds d'investissement qui ne suivent pas la tendance générale (fonds indiciel généralement), mais des fonds de « stock pikers ». Les gérants de ces fonds n'investissent pas en fonction d'une localisation géographique, mais en fonction d'un choix d'entreprise. Si le gérant est bon, il arrive donc à sortir une bonne performance alors que le marché n'est pas bien orienté. La qualité du gérant est essentielle. Ce qui, du coup, augmente le risque du placement puisqu'il repose sur une personne, parfois deux si la gestion est binomiale. Il apparaît donc important d'investir dans des zones où la croissance est annoncée forte. D'une manière générale, il s'agit des pays émergents. La Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil. Mais on trouve également des zones entières : l'Asie du sud-est. L'Amérique du sud, l'Afrique, le Moyen-Orient. A un moindre niveau et en Europe, on pourrait ainsi privilégier l'Europe du sud et les pays nouvellement admis dans la CEE (les pays de l'Euroland situés le plus à l'est). C'est la raison pour laquelle ma stratégie personnelle, au niveau de mon cabinet, a été déjà de protéger les portefeuilles fin juillet/début août 2007 en arbitrants vers des fonds peu risqués. Si cela n'a pas complètement protégé les investissements, la baisse a été très faible (quelques points seulement au lieu de 15 à 20 % de pertes). Actuellement, je pense qu'il peut être intéressant de rentrer à nouveau sur les marchés pour profiter de la correction actuelle. Néanmoins, celle-ci n'étant pas forcément terminée, je préconise de ne rentrer que partiellement, afin de garder des réserves pour pouvoir à nouveau profiter d'une prochaine baisse éventuelle. Inconvénients de cette stratégie : si aucune autre baisse ne survient, il aurait été plus profitable de tout investir tout de suite. Je me doute que certains seront de cet avis et n'hésiteront pas à se croire plus malins en disant « je vous l'avais bien dit ». Aussi, j'en reviens à mes propos du début. Ecoutez les différents avis et prenez votre décision en fonction de votre propre conviction ou en suivant les conseils qui vous semblent cohérents et surtout argumentés.

■ Les crédits immobiliers à taux variable

Malgré ce qui a pu être dit dernièrement, un crédit à taux variable peut être une très bonne opération. Seulement, il faut bien faire attention à ce que vous signez. Commencez par vous méfier des taux de départ trop bas. Il s'agit très souvent d'un taux d'appel qui sera ensuite fortement augmenté à la première révision. Demandez ensuite l'indice de référence, la marge de la banque et s'il s'agit d'un taux variable pur ou capé. Dans le cas d'un taux pur, en contre partie d'un taux de départ plus bas, vous subirez les variations sans limite, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Pour éviter que votre taux ne s'envole, vous pouvez choisir un taux variable capé. Cela veut dire qu'il sera limité à la hausse (mais aussi parfois à la baisse). Le cap peut être à +3, à +2 ou +1. On a même vu des offres à +0. Dans ce dernier cas, votre taux ne peut être révisé qu'à la baisse. Il est bien sûr évident que plus le cap est faible, plus le taux de départ est élevé. Il est donc important d'estimer le risque pris et les enjeux.

N'oubliez pas de prendre en compte plusieurs paramètres. En premier, l'écart, au moment de la signature, entre un taux fixe et un taux variable. Il doit être d'au moins 0,8 % en période de taux bas. Si au contraire les taux sont plutôt hauts, un taux variable, même plus cher qu'un taux fixe, peut être intéressant si vous faites le pari d'une baisse prochaine de taux. Cela vous évitera de renégocier votre crédit car cette opération est longue et coûteuse. De plus, elle nécessite un différentiel assez important pour être réalisable. Avec un taux variable, vous avez l'avantage d'obtenir une « renégociation » gratuite et régulière de votre taux. A la hausse, ce n'est certes pas un avantage, mais en période de baisse, c'est un gain très appréciable.

Si je vous parle de cela à la suite de la crise financière actuelle, c'est que la crise vous permet non seulement de pouvoir profiter des soldes sur les marchés actions, mais également de pouvoir bénéficier d'une baisse des taux conséquente. Sur l'Euribor 1 an, nous sommes passés en trois mois environ, de 4,90 % à 4,30 %. Le ralentissement économique, la baisse du taux directeur de F.E.D. (Réserve Fédérale Américaine) de 75 points de base, et l'Euro au plus haut face à la devise américaine incitent pour un assouplissement du côté de la BCE. On peut donc espérer un geste de ce côté-là ce qui entraînera également une baisse des mensualités de remboursement de votre crédit immobilier à taux variable. Comme quoi, une crise financière n'a pas que des mauvais côtés. Avant de signer une offre de crédit, si vous désirez un avis extérieur, n'hésitez pas à me transmettre une copie de votre document. Mieux : avant d'entamer vos recherches, n'hésitez pas à me solliciter pour consulter les offres que j'ai obtenues de mes partenaires bancaires dernièrement. Cela vous permettra, au minimum, de connaître l'état du marché actuel. ■

Attention : les textes ci-dessus sont protégés par un copyright

Etes-vous pour le photoco... pillage ?

Ami lecteur. Notre *Lettre* spécialisée est largement photocopiée et dupliquée. D'un côté, cela montre à quel point sa qualité est appréciée et son utilité reconnue. Rien d'étonnant à cela : c'est la seule publication spécialisée réellement indépendante destinée aux médecins dans ce domaine. C'est-à-dire sans aucun recours à la manne publicitaire directe, ou plus insidieuse, indirecte.

Et d'un autre côté, la duplication *sans autorisation* de notre *Lettre*, outre qu'elle est illégale, nous prive des ressources financières correspondantes et, au final, vous prive d'informations décisives en matière de

gestion. **Notre indépendance et la qualité de cette Lettre reposent sur nos seuls lecteurs abonnés.** C'est-à-dire sur ceux qui sont prêts à mettre le prix dans de l'information de qualité, hautement rentable. Pour les autres, opportunistes et adeptes du photoco-pillage, voici quelques rappels utiles, afin de leur éviter la surprise d'une citation en justice au titre du Code de la propriété intellectuelle par notre service juridique...

• **Lecteurs individuels** : la reproduction de tout ou partie de la présente *Lettre* n'est autorisée qu'en vue d'un usage exclusivement personnel et individuel. La duplica-

tion par mailing-liste est notamment strictement interdite.

• **Lecteurs institutionnels** (Ordres des médecins, Syndicats, Associations professionnelles, Enseignants du 3ème cycle, etc.) et sociétés commerciales (presse médicale, sites Internet, etc.) : les contenus de la présente *Lettre* sont protégés : il est interdit de les reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit, y compris les sites Internet, *sans autorisation expresse de Média-Santé* (art. L 122-4, L 122-5 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle – Ce délit est puni de 3 ans de prison et 300 000 € d'amende. ■